



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP HOUILLES  
SAID HOUILLES  
4 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF  
78805 HOUILLES CEDEX

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 69 525 662 397

Référence de l'avis : 23 78 A178507 26

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

8B RUE DES VIGNES BLANCHES

78420 CARRIERES SUR SEINE

Numéro FIP : 780 22 28 6548549789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 78105

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP HOUILLES  
SAID HOUILLES  
4 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF  
CS 90503  
78805 HOUILLES CEDEX

MENNA CLAUDIA  
8B RUE DES VIGNES BLANCHES  
78420 CARRIERES SUR SEINE

## Somme qui vous est remboursée

**572,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR89 2004 1010 150X XXXX XXX3 626

Identifiant de la banque : PSSTFRPPSTR

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :** 48 662

**Nombre de parts :** 3,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 08 69 525 662 397

Déclarant 1 - Nom de naissance : MENNA

# Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				3,50
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1 39469		Enfant(1) 288
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3947			- 288
Déduction minimale.....				
Pensions alimentaires perçues.....	14600			
Abattement spécial de 10%.....	- 1460			
Salaires, pensions, rentes nets.....	48662			0 48662
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>48662</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>48662</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				
Décote.....				- 1204 - 288
Impôt avant réductions d'impôt.....				916
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....		3	3	397
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- 397
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				519
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :				519
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 779
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :				- 312
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....</b>				- 572
<b>COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE</b>				572
<b>CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.</b>				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup>.....

**48662**

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

**Déclar. 1**  
16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

#### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source)

#### AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

**1,04%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.